

CHAMPIONNAT REGIONAL UFOLEP CYCLO-CROSS

**Bourgogne/Franche-Comté
ESCAMPS - YONNE**

Dimanche 01 décembre 2019

Organisation de l'ASPTT.Auxerre et du Comité Régional

**Ouvert à toutes les fédérations, aux vététistes
et aux non licenciés.**



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

la ligue de
l'enseignement
une autre idée du sport



Saison 2019/2020

Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP de Bourgogne/Franche-Comté de Cyclo-cross se déroulera le dimanche 01 décembre 2019 à ESCAMPS (Yonne).

Il sera organisé par le Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté en association l'ASPTT.Auxerre.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP et ceux du Comité Régional BFC.

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP (Licence R5 – Code 26012 = Cycloport), y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

Il est également ouvert aux autres fédérations et aux vététistes.

COMITE D'ORGANISATION

- Président de l'épreuve
 - Directeur de course
 - Engagements
 - Responsable CTR.BFC
 - Juges à l'arrivée
- Commissaires aux
règlements

Daniel Verchère
Luigi Soliméo
Nicolle Durand
J.Claude Durand
P.Pautot – D.Dufour – M.Maillaux
J.Claude et Nicolle Durand
Luigi Soliméo

Article 1 – CATEGORIES « Cyclocross BFC »

- Catégories d'âge (adaptées au peu de compétiteurs dans cette activité).
 - . Jeunes Masculins et Féminines de 11/12 ans (un seul classement)
 - . Jeunes Masculins et Féminines de 13/14 ans (un seul classement)
 - . Jeunes Masculins et Féminines 15/16ans (un seul classement)
 - . Adultes Masculins 17/39 ans
 - . Adultes Masculins 40/59 ans
 - . Adultes Masculins 60 ans et plus
 - . Adultes Féminines 17 ans et plus
- . « Autres » : licenciés Ufolep n'ayant pas de carte spécifique « Cyclocross » et licenciés des autres fédérations.

Classement des Masculins - *Seul le vainqueur d'une « catégorie régionale UFOLEP.BFC » se verra décerner le titre de Champion Régional.*

- Par contre, pour ne pas pénaliser les participants au National de cyclocross, quant à leur place sur la grille de départ, pourront être déclarés, au moment des engagements à ce National, « Champion Régional » ceux qui seront premiers (avec au moins 3 partants) d'une catégorie d'âge Ufolep.
- Dans chaque catégorie BFC, le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s.

Catégorie 17/39 ans			
Place	Nom	Age	Remarque
1	DUBOIS	20/29	A le titre de « Champion Régional » car il est 1 ^e de la catégorie « 17/39 ans » <i>Est le seul à avoir ce titre</i>
2	DUPONT	17/19	N'a pas de titre Régional et ne sera pas déclaré « Champion Régional » pour l'engagement au National car ils ne sont que deux « 17/19 ans »
3	DUPUIS	20/29	
4	MARTIN	30/39	N'a pas le titre de « Champion Régional » mais sera enregistré au National comme « Champion Régional » car ils sont trois dans la catégorie « 30/39 ans » et il en est le 1 ^e
5	FRANCOIS	30/39	
6	JACQUES	17/19	
7	PIERRE	30/39	

TRES IMPORTANT

- a) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2006, surclassé(e)s
 - Ils (elles) seront engagé(e)s en catégorie « Jeunes 15/16 ans »
 - Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement**, délivré par le médecin de famille et portant la mention « Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».
- b) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2004, surclassé(e)s
 - Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/39 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus ».
 - Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement** portant la mention « Peut pratiquer la compétition cycliste avec les adultes ».

Article 2

«Le Départemental et le Régional étant épreuves qualificatives pour le National, les prétendants à la sélection doivent obligatoirement participer à ce Régional.

Article 3

Cette épreuve est également ouverte aux licenciés des autres fédérations, aux vététistes et aux non licenciés (avec certificat médical de moins d'un an).

Ils apparaîtront au classement scratch mais, par contre, n'entreront pas dans le classement du « Championnat Régional Ufolep BFC ».

Article 4 – Engagements

- A adresser à **Nicolle DURAND**
26 rue de l'Euclie 89200 SAUVIGNY LE BOS
[POSTES au plus tard le vendredi 22 novembre 2019](#)

Aucun engagement par téléphone, télécopie et/ou fax.

Aucun engagement individuel.

Engagements par club. Utiliser la fiche d'inscription jointe.

Article 4b – Tarifs des engagements (Fixés par le Comité Régional)

	Postés avant le 23/11/19	Postés à partir du 23/11/19
Adultes (Licence Ufolep)	10 €	12€
Adultes (Autres fédérations et non licenciés)	12 €	14 €
Jeunes nés de 2004 à 2009 – Toutes fédé. et non licenciés)	4 €	4 €
Jeunes nés en 2010 et après	Gratuit	Gratuit

Article 5 - Remise des dossards

- Dimanche 01 décembre – Zone de loisirs à Escamps

A partir de 12 h 30

- Quelle soit leur fédération, les engagé(e)s devront présenter obligatoirement leur licence 2019/2020 et pour les licenciés UFOLEP leur carte «Cyclo-cross» 2019/20.

Pour ceux qui prétendent au titre de « Champion Régional Ufolep », licence et carte devront être homologuées depuis au moins 8 jours **c'est-à-dire avant le samedi 23 novembre 2019.**

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel.**

Licence et carte seront restituées en échange du dossard.

Article 6 – Déroulement des épreuves

- Départ et arrivée: D.111 (route de Pourrain)

- Circuit de 1,3 km pour les Jeunes 7 à 12 ans
de 2 km pour les « 13 ans et plus » (1^e tour : 1,6 km)

Heures de départ	Catégories	Temps maximum autorisé
13 h 30	Championnat Régional Jeunes 11/12 ans Hors Championnat Régional Jeunes 7/10 ans	15 min Initiation
14 h 15	Championnat Régional Ordre d'appel sur la grille Jeunes Féminines et Masculins 15/16 ans Masculins 60 ans et plus Féminines 17 ans et plus Jeunes Féminines et Masculins 13/14 ans	30 min 40 min 30 min 20 min
15 h 15	Championnat Régional Adultes Masculins 17 à 59 ans	50 min

Article 7 – Tenue vestimentaire

- Voir Règlement National (Interdits: Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion).

Maillot de club obligatoire.

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard). Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium.

Article 8 – Matériel

- Voir le Règlement National .

- VTT autorisés

- « Oreillettes-radio » et caméras interdites.

- Changement de vélo seulement autorisé dans la zone de dépannage..

- Changement de roue en tout point du circuit.

Article 9 – Récompenses

- 16 h 45 – Salle des Fêtes (Route d'Auxerre)

- *Uniquement des récompenses honorifiques*

. Coupe et bouquet au premier de chaque catégorie Ufolep.

. Lot à tous les participants, y compris à ceux qui ont abandonné. (Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit).

- Le Comité Régional UFOLEP de Bourgogne/Franche-Comté offre les médailles aux trois premiers des catégories dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est attribué (au moins trois partants).

Article 10 - Discipline

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves, y compris celle des Jeunes (Pénalité de 5 min)

- Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse.
(Déclassement)

Article 11 - Réclamations

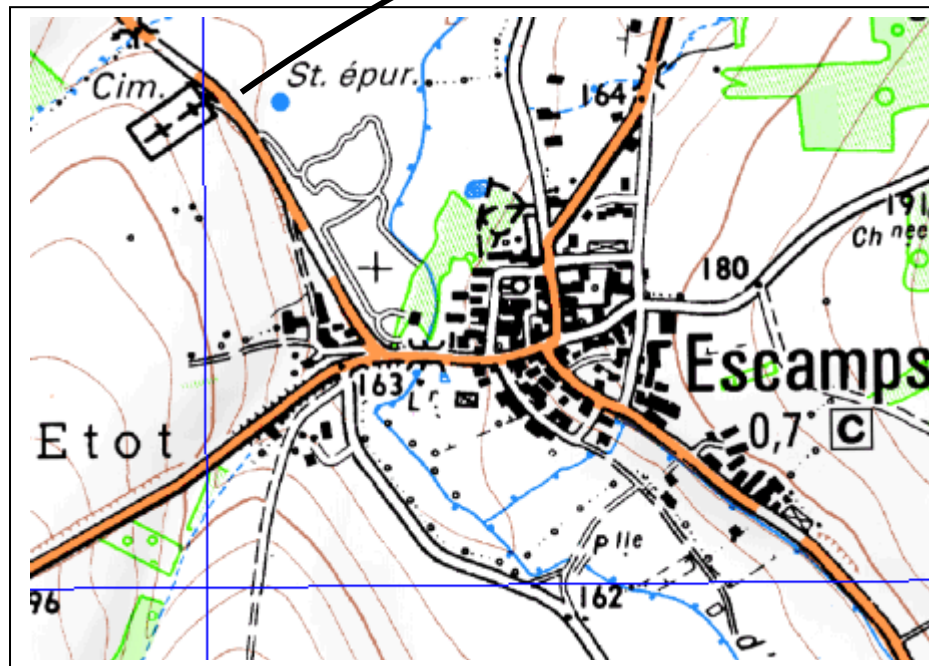
- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le Représentant du Comité Régional ou le responsable de la CTR des Activités Cyclistes, **dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).**

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.

- Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire. Dans ce cas, les résultats seront provisoires.
- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué. Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24 h, par courrier recommandé

Président du Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté
 10 rue Camille Flammarion
 21000 DIJON

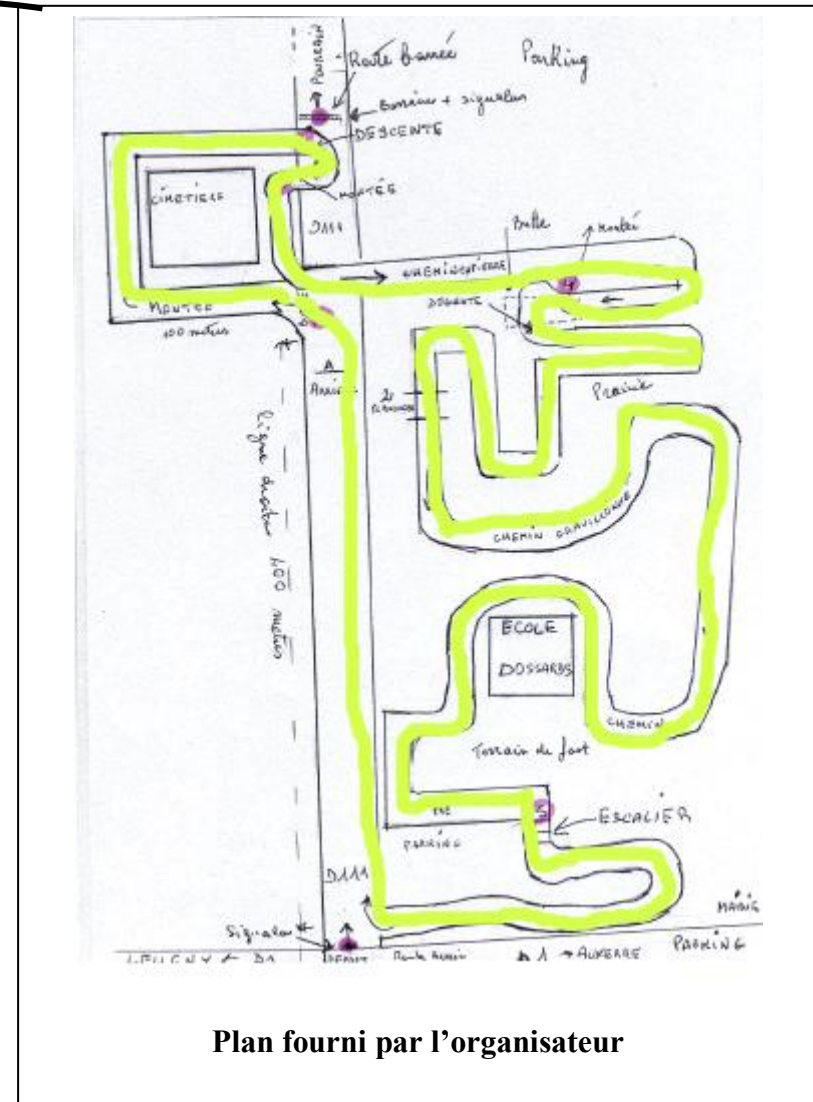
accompagnée d'un chèque de 60 €, libellé au Comité Régional UFOLEP.BFC



Article 12

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce Règlement et l'acceptent dans son entier.

Le Comité d'Organisation
 18 octobre 2019



Plan fourni par l'organisateur